



© Christian Peugot - Onema



© Laetitia Boutet-Berry

Référentiel des obstacles à l'écoulement : un inventaire national des obstacles sur les cours d'eau

Un inventaire de tous les obstacles à l'écoulement, piloté par l'Onema, est réalisé sur l'ensemble des cours d'eau français. Ce référencement des obstacles ainsi que l'évaluation de leurs impacts sur la libre circulation des espèces et des sédiments ont pour objectifs de répondre aux nouvelles exigences réglementaires de préservation et de restauration des écosystèmes aquatiques. A terme, ce vaste projet intitulé « continuité écologique » permettra d'alimenter la recherche et développement en données, d'identifier les ouvrages les plus problématiques et de prioriser les interventions.

• En France, plusieurs dizaines de milliers d'obstacles à l'écoulement – barrages, écluses, seuils, moulins - ont été recensés sur les cours d'eau. Ils sont à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques : perturbations des processus écologiques fondamentaux, altérations de la diversité et de la qualité des habitats aquatiques, eutrophisation, échauffement et évaporation des eaux, entrave à la libre circulation des espèces et des sédiments...

La directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau adoptée en 2006, le règlement européen sur l'anguille, et plus récemment le Grenelle de l'environnement et le lancement d'un plan d'action national annoncé le 13 novembre 2009, imposent la restauration de la continuité écologique comme élément indispensable au retour du bon état écologique des eaux.

Jusqu'alors les données sur les ouvrages étaient collectées par différents partenaires - Ministère de l'Ecologie, Agences de l'eau, services déconcentrés de l'Etat, établissements publics territoriaux de bassin, Voies navigables de France ou encore EDF et bancarisées à différentes phases dans leurs propres bases de données, environ une trentaine.

L'exigence de bon état des eaux conduit à inventorier les obstacles du territoire, à disposer de données fiables, consolidées et homogènes au plan national, ainsi qu'à évaluer les risques d'impact sur les écosystèmes aquatiques. L'objectif est de construire deux nouvelles banques de données centralisées par l'Onema : la première pour recenser les ouvrages, la seconde pour évaluer leurs impacts sur la continuité écologique.



© David Girard - Onema

60 000
OBSTACLES CONNUS

MOINS DE
4 %
SONT ÉQUIPÉS
D'UN OUVRAGE
DE FRANCHISSEMENT
PISCICOLE

Les chiffres clés



Référentiel des obstacles à l'écoulement : un inventaire national des obstacles sur les cours d'eau

Le référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE)

Le référentiel national des obstacles à l'écoulement (ROE) recense l'ensemble des ouvrages sur le territoire national sous forme d'une banque de données avec des informations restreintes (code national unique, localisations, typologies) mais essentielles et communes pour l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Avant que le ROE puisse être déployé et utilisé efficacement, les données disponibles ont été rassemblées à partir des bases des différents partenaires identifiés et agrégées en un modèle de données commun basé sur un dictionnaire de données de référence (dictionnaire du SANDRE®).

Grâce à leurs connaissances précises du terrain, les services territoriaux de l'Onema ont ensuite effectué un travail de vérification pour chaque ouvrage en éliminant les doublons ou les ouvrages disparus, en précisant leur localisation, en complétant le recensement avec d'autres informations locales disponibles. Enfin, un code national unique (matricule de l'obstacle) a été attribué à chaque obstacle. Chaque acteur pourra utiliser ce matricule notamment en vue des futurs échanges de données entre partenaires et pour synthétiser les informations au niveau national.



Les obstacles à l'écoulement recensés en France dans la base ROE

La première version du ROE est actuellement publiée sur le portail www.eaufrance.fr. Le nombre d'obstacles du référentiel augmentera progressivement avec la poursuite des processus de validation des données. De plus, de nouveaux inventaires seront déployés à compter de l'année 2010 par l'Onema et ses partenaires.

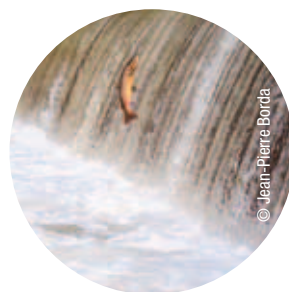
Évaluer les impacts écologiques des obstacles

Après la constitution du ROE, une seconde étape concerne le recueil de données pour évaluer le risque d'impact des obstacles sur la continuité écologique (possibilités de franchissement par la faune aquatique, qualité du transport sédimentaire...). Ces données, une fois collectées, seront saisies dans une banque de données spécifique nommée ICE (Informations sur la continuité écologique).

Avec l'assistance d'un groupe de travail composé de scientifiques nationaux et internationaux, l'Onema a élaboré le protocole national ICE, actuellement déployé par ses services territoriaux dans le cadre des nouveaux inventaires d'obstacles. Ce protocole détaille les données à recueillir sur le terrain ainsi que leur méthode d'acquisition.

Les données à recueillir sont par exemple les caractéristiques physiques et géométriques de l'obstacle (hauteur, forme, matériaux de construction, tracé en plan...), les caractéristiques fonctionnelles de l'ouvrage, les caractéristiques physiques du cours d'eau en amont et en aval de l'obstacle.

Des formations au protocole ICE seront dispensées par l'Onema à compter de 2011.



LES PARTENAIRES DU PROJET

- les Agences de l'eau, la direction de l'eau et de la biodiversité ;
- les DREAL (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) ;
- EDF ;
- les Offices de l'eau ;
- Voies navigables de France ;
- Organismes de recherche (Cemagref, CNRS, Universités, Inra) ;
- les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) ;
- les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux)



Pour en savoir plus :

jean-marc.baudoin@onema.fr

www.eaufrance.fr
www.onema.fr

Contact